

COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 AOÛT 2021

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 05/08/2021
l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 05/08/2021 et
certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 29/07/2021

L'an Deux Mil 2021, le 04 AOÛT, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes Claude Fischer, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BUYS, Maire.

Etaient présents : Gérard BUYS - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - Bénédicte BERAUT - Jacqueline CHAMPENOIS - Adrien FURQUAND - Jérôme GOEURIOT - Anthony HENRY - David HOFFMANN - Laurence LESIRE

Absent(s) excusé(s) : Muriel DROUARD

Conseillers consultatifs présents : Maurice JOSEPH

Un scrutin a eu lieu, Laurence LESIRE été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2021-19 Travaux de requalification des 3 villages : avenant

2021-20 Référents « ambroisie »

2021-19 : Travaux de requalification des trois villages : avenant n°2

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant de l'entreprise MICHEL TP & Transport concernant les travaux de requalification des trois villages et portant le montant total des travaux à 635 271.90€ HT.

Pour rappel :

Montant initial du marché : 600 537.90 HT

Montant avenant n°1 : 613 586.90 HT (+ 13 049€ HT)

Montant avenant n°2 : 635 271.90 HT (+21 685.00€ HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec NEUF voix pour et UNE abstention, AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2021-21 : Désignation de référents territoriaux « ambroisie »

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de la délégation territoriale de Meuse de l'Agence régionale de santé Grand Est.

Dans celui-ci, il est demandé à la Commune de désigner deux référents territoriaux « ambroisie » dont le rôle, sous l'autorité du Maire, sera de :

- ✓ Repérer la présence de ces espèces
- ✓ Participer à leur surveillance
- ✓ Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral joint à la présente délibération
- ✓ Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, PROCEDE à la désignation de deux référents (une élue et un agent technique) dont les coordonnées seront transmises à l'Agence Régionale de Santé, via Madame la Préfète. Ces deux personnes pourront ainsi être informées des formations proposées par FREDON en lien avec le CNFPT et outils disponibles.

Le Maire, Gérard BUYS

La Secrétaire, Laurence LESIRE

2021-19 Travaux de requalification des 3 villages : avenant

2021-20 Référents « ambroisie »

Gérard BUYS	Delphine DELANDRE	Christophe FLOQUET	BERAUT Bénédicte
Jacqueline CHAMPENOIS	Muriel DROUARD	Adrien FURQUAND	Jérôme GOEURIOT
Anthony HENRY	David HOFFMANN	Laurence LESIRE	